# Montargis fait bloc pour la Justice

La juridiction de Montargis craint pour son avenir et manifeste depuis plus d'un an ses inquiétudes afin de les faire connaître et d'être soutenue. Alors que la rentrée s'est déroulée sous les mêmes auspices, voici qu'une note confidentielle parue dans Le Canard enchaîné soulève une vague d'indignation.

La note parue dans le Canard enchaîné fait plus que des remous dans la mare. Un à un, qu'ils soient de gauche ou de droite, tous les élus du Montargois se dressent face à l'incroyable note relative à l'évolution des juridictions, signée du directeur des affaires judiciaires de la ministre... et qui aurait évidemment dû rester confidentielle.

#### « Une atteinte scandaleuse à la neutralité du service public »

Mercredi dernier, le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS) n'a laissé aucune autre question être abordée avant celleci, et à immédiatement interpellé la Garde des Sceaux. Car de quoi s'agitil? D'un document établi par son cabinet mettant

Ce qu'a dévoilé le « Canard »

Que dit la note confidentielle de la Chancellerie parue

dans le Canard? Les intentions de corréler la suppression

ou le maintien des postes de certains juges d'instruction

aux résultats de la République en marche (LREM) aux pro-

chaines élections municipales... et directement ceux qui

traitent moins de 50 dossiers chaque année. Mais les an-

nonces de suppression pourraient être différées après le

vote du mois de mars dans les villes où LREM a des chan-

ces de réaliser un bon score, selon le directeur des affaires

judiciaires de la ministre. Montargis n'apparaît pas dans la

liste des communes citées par le Canard enchaîné. Ici, en

2018, 22 informations judiciaires ont été ouvertes, davan-

tage en 2019 : le cabinet du juge d'instruction traite ac-

tuellement environ 60 dossiers. Mais la loi justice stipule

que la fonction de magistrat instructeur peut être suppri-

mée dans certaines juridictions s'il y a plusieurs tribunaux

dans le département. D'où les inquiétudes.



Le collectif de défense ici le 20 septembre dernier. La disparition du juge d'instruction est impensable dans un secteur de 200.000 habitants dont la criminalité est en hausse. (PHOTO D'ARCHIVES)

en regard, dans de nombreuses villes, des projets de création ou de suppression de postes de juge d'instruction et les résultats électoraux de sa famille politique.

Le sénateur du Loiret a dénoncé avec vigueur « cette scandaleuse atteinte à la neutralité du service public » avant de lui demander « si elle était informée de l'établissement de ce document ; si elle avait demandé qu'il soit établi; si le cabinet du Premier ministre, auquel il a été transmis, lui avait donné instruction de l'établir; si elle avait diligenté une enquête sur ces faits... Et enfin, quelles sanctions elle prévoit de prendre à l'égard de ces

faits très graves ».

Reprenant la parole après la ministre, Jean-Pierre Sueur a dit qu'elle n'avait répondu à aucune des cinq questions qu'il avait posées... Il a ajouté : « Vous pensez peut-être que c'est habile. Mais c'est consternant. Vous couvrez une intolérable atteinte à la neutralité du service public de la Justice dont vous avez personnellement la charge. C'est grave pour notre République ».

## Des magistrats et des élus scandalisés

Le député du Loiret Jean-Pierre Door et Benoit Digeon, maire de Montargis, (LR) se montrent tout aussi choqués que le sénateur. Le député se dit scandalisé : « Nous avons immédiatement saisi le cabinet de la ministre. C'est scandaleux de vouloir mettre en rapport la suppression d'un poste de juge d'instruction avec des résultats électoraux. Cette note, je l'ai évidemment regardée à la loupe, et Montargis n'est pas dedans. Mais nous irons jusqu'au bout pour sauver notre juge d'instruction ».

« Pas une variable d'ajustement politique »

De son côté, le maire

mentaire est attendu. Je n'ose pas croire ce qu'il y a dans cette note. Si c'est le cas, c'est une affaire d'État ».

#### 500 signatures réunies

Une pétition a été lancée pour la défense du tribunal de Montargis par le collectif de défense, dont le porte-parole, Bruno Nottin, est à la fois greffier et conseiller municipal d'opposition (PCF) à Montargis. Le texte rappelle que, dans le cadre de la « loi justice », ce sont les chefs de cour qui émettront des propositions sur le maintien des services dans les tribunaux. Pour Montargis, les décisions seraient donc prises depuis Orléans. « Pour l'heure, on nous fournit un juge classé envoyé par le premier président de la cour, mais pour une durée limitée de 4 à 6 mois », prévenait le bâtonnier, Me Merle, en mai dernier. « Sa suppression est prévue dès le 1er janvier. »

Pour en savoir davantage sur la pétition en cours, qui a réuni près de 500 signatures, se reporter au site mesopinions.com.

LAURENCE BERNARD

#### LOIRET : 40 % DES CRIMES COMMIS À

L'EST. Les chiffres montrent clairement que l'activité pénale est à la hausse à Montargis : dans le Loiret, près de 40 % des crimes sont commis à l'est du département — alors que le territoire ne rassemble que 29 % de la population du département.

(\*) Service pénitentiaire d'insertion et de probation en lien avec le Juge d'application des peines.

### Du côté du collectif de défense

appuie : « Nous avons à

Montargis un procureur et

un président exception-

nels. Traiter ces gens-là

comme une variable

d'ajustement politique est

scandaleux. D'autant que

la disparition du juge

d'instruction entraînerait

la fermeture du SPIP (\*).

La juridiction actuelle,

avec Gien et Sully, compte

200.000 habitants. Nous

demandons à ce que les

affaires criminelles en-

voyées à Orléans revien-

nent à Montargis. Et un

juge des enfants supplé-

« C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de l'article du Canard enchaîné. Le pilotage de la réforme de la justice est donc guidé par des critères purement électoralistes. Les suppressions de postes de juges d'instruction dépendraient donc des scores macronistes. [...] Y aurait-il donc différents types de justiciables en fonction des résultats électoraux de La République en marche ? Les postes de juge d'instruction devraient-ils donc être supprimés là où les résultats des macronistes sont les plus faibles et où ces derniers n'ont pas d'élus ? Il s'agit d'une véritable insulte à l'intérêt général, à l'égalité d'accès des citoyens à la justice, et un mépris total pour l'indépendance de la justice », réagit le collectif de défense, qui demande des garanties rapides : « La première présidente de la Cour d'appel d'Orléans ainsi que le procureur général doivent s'exprimer au plus vite et rassurer quant à la transparence du processus de décision. Sinon, à quoi aurait servi la concertation locale? Nous savions déjà que l'intérêt des justiciables de notre juridiction n'était pas la priorité du ministère, ni de nos chefs de cour, nous apprenons maintenant que ce sont des critères électoralistes et bassement partisans qui président au choix de maintenir ou non un poste de juge d'instruction à Montargis. On est décidément très loin d'une réorganisation qui était censée "partir du terrain" comme le répétait notre ministre ».



En mars 2018, le collectif montrait déjà ses inquiétudes dans la rue.